Parc des Berges de la Souchez, Lens

Date:

2019

Cet ensemble monumental de 300 hectares, qui s'étire sur une dizaine de kilomètres le long du canal de la Souchez entre Lens et la confluence avec le canal de la Deûle à Courrières, signe la reconquête d'axe structurant du territoire dans le cadre de la Chaîne des parcs.



Vue aérienne du Parc des Berges de la Souchez © Euralens / Pidz



Vue de synthèse du jardin d'eau du marais de la Galance à Noyellessous-Lens © Espace Libre / Atelier Nervures



Vue de synthèse du stade de trail sur le terril de Noyelles-sous -Lens © Espace Libre / Atelier Nervures



Vue de synthèse d'un belvédère sur l'étang du brochet Harnésien à Harnes © Espace Libre / Atelier Nervures



Vue de synthèse des aménagements de la confluence à Courrières © Espace Libre / Atelier Nervures

La Chaîne des parcs

Ce projet défini par le paysagiste Michel Desvigne, associe les plus beaux espaces du territoire : friches minières transformées en parcs, terrils qui

marquent l'horizon comme nul par ailleurs, anciennes voies ferrées des mines réinvesties en liaisons douces, grands sites de la mémoire de la Grande Guerre, parcs de loisirs, bois et forêts, canaux. C'est une grande trame paysagère mais aussi une trame urbaine qui s'insère jusque dans les villes. À l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois, Syndicat mixte regroupant les trois communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay Artois Lys Romane soit 650 000 habitants), ces sites forment une extraordinaire Chaîne des parcs, reliés entre eux et complémentaires dans les activités qu'ils proposent. L'enjeu du projet est de s'appuyer sur ce vaste réseau d'espaces de nature, pour offrir aux habitants un ensemble cohérent de lieux de balade, de découvertes, de loisirs, d'aventures, d'exploration et de ressourcement.

Un axe historique

Dotée de moulins, bordée de marais et de tourbières, cette portion de la Souchez canalisée, qui constitue le cours amont de la Deûle, est utilisée comme voie commerciale dès le Moyen Âge. Un temps abandonnée, elle est remise en eau en 1886 pour devenir une liaison économique vitale entre le bassin minier et les industries de la région Lilloise. À la fermeture des mines, le canal et ses abords sont à nouveau délaissés.

Une renaissance

Avec la présence de sites tels la base de plein air à Loison-sous Lens, les terrils de Noyelles-sous-Lens et de Fouquières-lès-Lens, le lagunage de Harnes ou le parc Léo Lagrange à Courrières, le secteur offre une diversité de milieux naturels et de paysages remarquables. La création du parc des Berges de la Souchez et les travaux réalisés en 2018-2019 marquent une phase déterminante dans la réappropriation et la valorisation de ces espaces. Les aménagements réalisés permettent de qualifier les accès, de renforcer les cheminements, de développer les activités de loisirs et de mettre en valeur les points d'intensité tout en soulignant la cohérence paysagère du parc. Ils enclenchent également un retournement des villes concernées vers l'eau avec l'idée de privilégier un essor le long du canal plutôt qu'un étalement urbain sur les terres agricoles.